

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉCOLE
Année scolaire : 2018/2019
Circonscription de LYON 8e



École élémentaire/maternelle/primaire	Primaire KENNEDY Lyon 8-2
Coordonnées : Adresse, N° de tel, adresse mail	15, rue Jean Sarrazin, 69008 Lyon 0478741074/ 0693796b@ac-lyon.fr
Direction	Monsieur Boyer

Date	13/11/2018
Ouverture de séance	18 h
Clôture de séance	20 h 30

Présents/absents excusés

NOM <i>Présents</i>	<i>Absents excusés</i>	FONCTION	Membre permanent (cocher)
	M. QUENIS	Inspecteur de l'Éducation nationale, Circonscription de Lyon 8-2	X
	Mr CORAZZOLE	Adjoint aux affaires scolaires - Maire de Lyon	X
	M.LEVY	Adjoint aux affaires scolaires - Maire du huitième	X
Mr BOYER		Directeur	X
Mme SALLE		Professeur des écoles	X
Mme BOCQUENET		Professeur des écoles	X
Mme EL MAJRI		Professeur des écoles	X
	Mme GAGET	Professeur des écoles	X
Mme JOB		Professeur des écoles	X
Mme LIORET		Professeur des écoles	X
Mme MOULIN		Professeur des écoles	X
Mr CLEMENT-AGONI		Professeur des écoles	X
Mme EL CHEHAB LAURENT		Professeur des écoles	X
Mme REY-HELBERT		Professeur des écoles	X
Mme LABALME		Professeur des écoles	X
Mr MATHON		Professeur des écoles	x
Mme PAJOT		Professeur des écoles	X
Mme PELFORT		Professeur des écoles	X
Mme BEJUIT remplaçante de Mme PONCET		Professeur des écoles	X
Mme RODDE		Professeur des écoles	X
Mme LE BRIS		Professeur des écoles	x
Mr BOEKING-DIT-SYDENHAM		Professeur des écoles spécialisé ULIS	X
		Professeur des écoles spécialisée UPE2A	X
		ATSEM	
		ATSEM	
	Mme SULTAN	Professeur des écoles/Psychologue scolaire	
Mme PONCELIN		Professeur des écoles/Maîtresse G	

Mme ÉTIENNE	Professeur des écoles/Maîtresse E	
Mme POUDEVIGNE	Infirmière scolaire	
Mme SALLE	Médecin scolaire	
Mme FRABONI	Assistante sociale	
Mme VERSTRAETE	Médecin PMI	
Mme BAIBOU	Parent élu FCPE	X
Mr BOIDIN	Parent élu FCPE	X
Mme BRICOUT	Parent élu FCPE	X
Mme CHAGOT	Parent élu FCPE	X
Mme CHAUSSENDE	Parent élu FCPE	X
Mme CHORFA	Parent élu FCPE	X
Mme GUEMMAZ	Parent élu FCPE	X
Mr GUERREIRO-JOAO	Parent élu FCPE	X
Mme GUIGNON	Parent élu FCPE	X
Mme KANIA	Parent élu FCPE	X
Mme LORIN	Parent élu FCPE	X
Mme MOKHTARI	Parent élu FCPE	X
Mr MOKHTARI	Parent élu FCPE	X
Mme PILLET-SULPICE	Parent élu FCPE	X
Mme SPANO	Parent élu FCPE	X
Mme IORI	Parent élu FCPE	X
Mme VIALET	Parent élu FCPE	X
Mme BAIBOU	Parent élu FCPE	X
Mme PERRIN	Parent élu FCPE	x
Mme CHAUVEL	Responsables de secteur (Ville de Lyon)	X
Mme CHELLALI	Directrice ALAE	
Mr LEFEBVRE	Directeur adjoint ALAE	
Mme LIEGEOIS	Déléguée Départementale de l'Éducation nationale	X
Mme COULON	Déléguée Départementale de l'Éducation nationale	

Pouvoirs membres de droit absents

CF. tableau ci-dessus

Ordre du jour du premier conseil d'école.

Cet ordre du jour pourra être modifié si besoin

Madame, Monsieur,

Le premier conseil d'école se tiendra le **MARDI 6 novembre 2018**, de 18h à 20h, dans les locaux de l'école, en salle de réunion élémentaire.

L'ordre du jour est constitué des points proposés par les différents participants :

(merci de me signaler rapidement tout point supplémentaire que vous souhaiteriez voir aborder)

1. Le procès-verbal désignation du secrétaire de séance
2. Les représentants des parents d'élèves – Bilan des élections.
3. Le bilan de la rentrée : structure pédagogique, effectifs, personnels, nouveaux rythmes, collaboration avec l'ALAE Léo Lagrange.
4. SMSS, PMI et CMP
5. Les aides aux enfants en difficulté scolaire, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, les Auxiliaires de Vie Scolaire, les Activités Pédagogiques Complémentaires
6. Le règlement intérieur*, la charte internet, les PPMS, VIGIPIRATE et point sur le RUSE.
7. Les évaluations CP et CE1, le projet d'école, la liaison entre maternelle et élémentaire, les projets des classes.
8. Le calendrier des actions, des manifestations / photographie scolaire
9. Le climat scolaire
10. Les crédits VDL + OCCE + renouvellement de la participation de l'association des parents d'élèves
11. Les locaux, les travaux...
12. Questions urgentes non inscrites à l'ordre du jour

* ATTENTION – Vote sur l'amendement du règlement scolaire lié à l'interdiction du téléphone portable – suivant le règlement départemental.

Cordialement,
Le président du conseil
Hervé Boyer

Les participants membres de droit ou invités :

- les représentants des Parents d'élèves et les suppléants,
- l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Lyon 8-2
- le Maire de Lyon ou son représentant,
- la Maire d'arrondissement ou son représentant,
- les Responsables de secteur et de proximité de la Ville de Lyon,
- la Déléguée Départementale de l'Education Nationale,
- les membres de l'équipe médico-sociale,
- les ATSEM,
- les enseignants de l'école et du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.
- les Responsables de l'accueil de loisir

Compte-rendu du conseil

1. Le procès-verbal désignation du secrétaire de séance

Rapporteur Parents FCPE : Mme KANIA

Rapporteurs enseignants: Mr BOEKING-DIT-SYDEMHAM

La synthèse sera effectuée par Monsieur BOYER et présentée aux rapporteurs pour validation.

PARENTS ÉLUS AU CONSEIL D'ÉCOLE	
Groupe scolaire John KENNEDY - Année scolaire: 2018/2019	
FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES	
Mme BAIBOU	Sonia
Mr BOIDIN	Olivier
Mme BRICOUT	Hélène Vice présidente
Mme CHAGOT	Stéphanie Vice trésorière
Mme CHAUSSENDE	Gabriela
Mme CHORFA	Zoubida
Mme GUIGNON	Camille
Mme GUEMMAZ	Zakia
Mr GUERREIRO	Jonathan
Mme KANIA	Céline Présidente
Mme LORIN	Nathalie
Mme MOKHTARI	Anissa
Mr MOKHTARI	Rachid Medhi
Mme PILLET-SULPICE	Marion (Malou)
Mme SPANO	Céline Trésorière
Mme IORI	Ghislaine
Mme VIALET	Marion
Mme PERRIN	Delphine

2. Représentants des parents d'élèves – Bilan des élections.

Les contacts mails des représentants des parents d'élèves ont été transmis à la Ville de Lyon.

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées correctement. Je remercie les parents élus pour leur participation.

Nombre d'inscrits 533 (530) / Nombre de votants 125 (116)

Nombre de bulletins blancs ou nuls 5

Nombre de suffrages exprimés (S) 120 (111)

Taux de participation 23.45% (21.89%)

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir (N) 16 (17) / Pourvus 16 + 2 par tirage au sort.

3. Le bilan de la rentrée: structure pédagogique, effectifs, personnels, nouveaux rythmes, collaboration avec l'ALAE Léo Lagrange.

Notre groupe scolaire accueille à ce jour 393 (388 l'an dernier) élèves. 256 en élémentaire et 137 en maternelle.

Répartition par classe 2018-2019		
Maternelle		
PS	Mme SALLE	24
PS/MS	Mme BOCQUENET	28 - 14/14
PS/MS	Mme EL MAJRI	28- 15/13
MS/GS	Mme GAGET	27- 7/20
GS	Mme JOB	29
Élémentaire		
CP		25
CP		25
CP/CE1 - 10/15		25
CE1		25
CE1/CE2 - 11/13		24
CE2		24
CE2/CM1 - 9/16		25
CM1		26
CM1/CM2 - 16/12		28
CM2		30
Total		393

Dont 12 élèves en ULIS-école et 12 élèves UPE2A.

Les effectifs ont augmenté brusquement à la rentrée du fait de l'arrivée de familles en dérogation sur l'école suite à une saturation des écoles alentour.

Cette augmentation pourrait amener une nouvelle ouverture de classe dès la rentrée prochaine. Cependant, il faudra regarder les effectifs de mai pour confirmer cette idée. Les parents élus signalent que de nombreux logements sont en construction près de l'école. Feront-ils partie de la carte scolaire liée à l'école Kennedy ?

En l'absence de M. Levy, adjoint au maire, le conseil d'école attend une réponse de la part de la Mairie sur l'anticipation (ou non) de l'arrivée d'enfants de familles qui vont venir loger au printemps prochain dans les nouveaux logements (180 + 60) en construction sur Paul Santy et Général Frère.

M. BOYER, Directeur à la rentrée peut recevoir à la demande, mais une **prise de rendez-vous est nécessaire.**

Les parents d'élèves élus peuvent accompagner certaines familles dans les entretiens avec la direction si elles le souhaitent.

L'aide administrative a été supprimée. **Cela implique des difficultés quant à la gestion de l'école (téléphone, ouverture des portes...)**

Cependant, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale est intervenu auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin d'obtenir deux postes d'emploi civique sur l'école.

Monsieur Boyer est le Référent Coéducation de Proximité (RCP). Il gère les inscriptions au Restaurant scolaire et aux garderies/études excepté les mercredis. La gestion quotidienne est toutefois réalisée par l'équipe de Léo Lagrange.

Mme CHELLALI et son adjoint Mr LEFEBVRE pour le groupe scolaire sont les directeurs de l'ALAE (accueil de loisirs associé à l'école); ils sont responsables des temps de midi et des garderies/aide aux devoirs. Le temps de "l'étude" a été remplacé par une "aide aux devoirs" uniquement réservée aux CM1 et CM2, assurée par un adulte de niveau bac +2 minimum. Une vingtaine d'inscrits, mais beaucoup d'absents. Baisse de fréquentation conséquente par rapport à l'année passée. Cela est probablement en lien avec la tarification.

Mr BOYER se félicite de l'étroite collaboration instaurée.

Les questions concernant le périscolaire seront abordées lors du CVP. Cependant la présence des directeurs ALAE, de la Responsable de secteur et du Référent coéducation de proximité, permet d'apporter quelques réponses rapides aux questions posées.

- Un animateur supplémentaire va être affecté au vu de la spécificité de l'école (ULIS)
- Les horaires spécifiques des garderies sont liés aux nouveaux rythmes, à la configuration des deux bâtiments et aux nombres d'animateurs présents.
- Un nouvel accueil du matin a été mis en place : les élèves de maternelle et d'élémentaire peuvent ainsi être accueillis dès 7h50 en continu jusqu'à 8h15 dans la salle de garderie élémentaire. Trois animateurs sont présents pour une moyenne de 50 élèves présents.
- La capacité d'accueil du restaurant scolaire n'est pas limitée et des solutions seraient apportées en cas d'augmentation des effectifs pour que tous les élèves puissent bénéficier de ce service (délocalisation ...).
- Concernant les grèves, tout est mis en œuvre pour prévenir les familles au plus tôt dans le respect du cadre législatif du droit de grève.
- Les élèves de petites sections n'ont pas été accueillis sur les temps périscolaires la première semaine. Il s'agit d'un choix fait par le directeur afin d'améliorer les conditions d'accueil. Cela a pu être mal vécu par certains parents, car la consigne n'était pas suffisamment claire du fait d'une contradiction entre les inscriptions possibles en mairie dès le premier jour et ce choix du Directeur d'école, responsable coéducateur de proximité.
- Ce choix sera réitéré de manière plus claire à la rentrée 2019-2020.

L'équipe éducative de la maternelle se compose de 5 enseignantes et 5 ATSEM qui coopèrent activement pour le bien des élèves. C'est une équipe bienveillante et dynamique. De nombreux projets ont été mis en place dont le principal est la mise en place des nouveaux rythmes.

L'Équipe élémentaire se compose de 14 enseignants, dont deux spécialisés. La nouvelle équipe est dynamique et motivée. Les nouveaux enseignants se sont adaptés avec facilité à l'école. Elle propose de nombreux projets

pédagogiques dans le cadre des nouveaux programmes et de la différenciation bienveillante nécessaire à la réussite de tous les élèves, y compris ceux porteurs d'un handicap ou allophones.

Elle collabore donc étroitement avec deux enseignants d'ULIS et une enseignante Français Langues Etrangères (FLE).

Pour aider à la réussite de chaque élève, l'école bénéficie également de l'expertise et de l'aide du Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés (RASED).

À cette équipe pédagogique sont associés 6 AVS (deux en ULIS et trois AVSI et un mutualisé) qui œuvrent sous le contrôle pédagogique des enseignants à l'accueil des élèves nécessitant une scolarisation adaptée.

Cette équipe pédagogique a la chance d'être épaulée par la compétence du personnel municipal: Gardien, Mr PONS, ASEP: Mmes BELKER, LINGOT, KITIE, et ALLARD, Mr VERELLI et personnel de cantine: M. CHIARI, HAOUCHET et BELLATEL sous la direction de Mme VIRGO, responsable de proximité et de Mme CHAUVEL, responsable de secteur de la Ville de Lyon.

L'unité ULIS-école de Mr BOEKING-DIT-SYDENHAM accueille des élèves en situation de handicap. Les élèves sont inscrits dans leurs classes d'âge, mais sont suivis par le coordinateur ULIS qui définit les besoins inclusifs avec chaque enseignant. La suppression d'une des deux ULIS a permis d'accueillir dans de meilleures conditions les élèves à besoins éducatifs particuliers même si tout n'est pas toujours simple.

Remarque: si le coordonnateur ULIS est malade, il n'est pas remplacé, car les élèves ULIS sont « inclus » à temps complet.

L'Unité Pédagogique Pour Élèves Allophones Arrivants est dirigée par Mme LE BRIS. « L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser » (circ. n° 2012-141 du 2-10-2012)

Les nouveaux rythmes scolaires apportent plutôt des satisfactions même s'il est encore un peu tôt pour faire un bilan.

Les nouveaux enseignants sont très satisfaits de leur intégration dans l'équipe. Le directeur se félicite de l'excellente ambiance au sein des deux équipes pédagogiques et de l'investissement des nouveaux enseignants qui ont su apporter un dynamisme supplémentaire à l'école.

4. SMSS, PMI, CMP

SMSS

L'infirmière, Mme POUDEVIGNE (travaille sur 2 écoles, mais sera présente les mardis, jeudis et vendredis).

Son rôle dans l'établissement est de promouvoir la santé des enfants et la réussite scolaire. Elle intervient auprès des élèves de la GS au CM2. Elle contrôle la prise en charge des PAI et des élèves en situation de handicap. Un bilan de santé est prévu pour tous les élèves en GS (visite médicale obligatoire), CE2 (consultation infirmière; présence du médecin scolaire si nécessaire).

Médecin scolaire: Mme BENOIST (uniquement pour les visites médicales) en charge de nombreuses écoles de 8e et du 7e

L'assistante sociale, Mme. FRABONI (3 écoles), sera également présente sur l'école tous les mardis et jeudis.

L'augmentation de la présence du SMSS est liée au nouveau classement de l'école dans la typologie de la Ville de Lyon. L'école a été jugée cette année de type 1, soit le niveau de vigilance le plus élevé.

PMI

Mme VERSTRAETE, Médecin et Mme MOURENAS puéricultrice sont en charge des élèves de PS et MS. Elles sont joignables via la Protection Maternelle Infantile. Les enseignantes de maternelle envoient un mail au médecin PMI en cas de problèmes ou de besoins soulevés.

Interface Soins École

Dans le cadre de l'accueil des élèves d'ULIS, une collaboration a été mise en œuvre par Monsieur l'Inspecteur avec les CMP du 8^e et le service du Dr Cézanne BERT. L'objectif est d'accentuer l'attention portée à certains élèves et notamment d'inciter et accompagner les familles à augmenter les temps de soins.

5. Les aides aux enfants en difficulté scolaire, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, les Auxiliaires de Vie Scolaire, les Activités Pédagogiques Complémentaires

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Un ou deux élèves par classe relèvent du RASED qui se compose de:

- La maîtresse d'aide à dominante relationnelle du CP au CM2 (Mme PONCELIN); apprentissage de la lecture, mais aussi mathématique, capacité à s'engager dans les apprentissages; 2 fois par semaine pendant environ 20 séances pour les plus petits et 1 fois par semaine pour les plus grands
- La maîtresse d'aide à dominante pédagogiques (Mme ÉTIENNE) travaille sur les apprentissages, mais aussi sur l'attitude.
- La psychologue scolaire (Mme SULTAN)

Le RASED est piloté directement par l'Inspecteur de Circonscription. Trois antennes de RASED complètes sur la circonscription.

Notre RASED s'étend sur une partie des 8e et 2e arrondissements : Écoles Lamartine, Michelet, Germaine Thillon, 2e - Charles Péguy (REP+), Kennedy (DIF: 2 ulis et une UPE2A), soit 1800 élèves (74 classes / 100 enseignants) ce qui limite la rapidité et l'efficacité des interventions. Les interventions des maîtresses G et E se font sur des petits groupes (3 ou 4 élèves). Le RASED participe aux équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarité qui sont ou seront programmées.

Il est nécessaire d'avoir une demande écrite pour qu'il y ait intervention (et celles-ci sont nombreuses)

Les APC (*activités pédagogiques complémentaires*) sont réalisées par les enseignants, hors RASED, les parents des enfants concernés sont prévenus par courrier.

Sur l'école l'équipe pédagogique a réfléchi à des APC SPÉCIFIQUES, centrés sur les CP dans un premier temps puis sur la fluence tous niveaux En plus des aides apportées par les enseignants aux élèves de leur classe.

"La fluence, c'est quoi?"

La fluence de lecture c'est la capacité à lire avec aisance, rapidement, sans erreurs et avec une intonation adaptée. C'est une compétence cruciale qui permet de lire sans effort, favorisant ainsi l'accès à la compréhension. Elle se mesure en mots correctement lus à la minute (MCLM)

6. Le règlement intérieur, la charte internet, le PPMS, VIGIPIRATE et point sur le RUSE.

ATTENTION – Vote sur l'amendement du règlement scolaire lié à l'interdiction du téléphone portable – suivant le règlement départemental.

Le règlement intérieur est amendé suite à la modification du règlement départemental sur le téléphone portable à l'école: Loi n°2018-698 disposition de l'article L511-15 du code de l'Éducation.

“L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école (maternelle et élémentaire) et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte. Toute élève en faisant usage se verra confisquer son équipement. Les parents en seront informés par le directeur qui établira avec eux les modalités pour récupérer ledit équipement”

Mis au vote, l'amendement ci-dessus et le règlement intérieur sont acceptés à l'unanimité des votants. Le règlement inclut également la charte internet.

VIGIPIRATE

La vigilance reste de mise. Les parents peuvent s'informer en suivant le lien ci-dessous:

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

En tant que parents, vous ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.

Tous comportements ou objets suspects sont signalés. Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.

Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué. L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur.

En cas **d'alerte intrusion**, les enseignants doivent agir selon la situation. Un exercice a été réalisé. Le but de ces exercices est surtout de former les élèves afin qu'ils réagissent le plus sereinement possible face à la situation. Ces exercices sont adaptés pour la maternelle et présentés sous la forme d'un jeu: « Jeu du chat et la souris ».

Un exercice a été réalisé fin septembre.

Suite aux remontées du directeur sur l'inefficacité du dispositif d'alerte, la Préfecture du Rhône a débloqué des crédits pour mettre en place un nouveau système d'alerte sur l'école. Ce système doit être installé avant la fin de l'année civile 2018. Un nouveau test sera effectué. Comme pour le premier les parents en seront informés.

PPMS

En cas **d'accident industriel majeur**, les enseignants doivent rester en classe avec les élèves. Deux mallettes prévues en cas d'alerte sont dans l'école.

Les parents ne doivent pas venir chercher les enfants. Ils restent à l'école.

Une Information auprès des enseignants concernant le PPMS a été faite en début d'année.

Le PPMS sera revu et un exercice de confinement effectué.

RUSE : Alerte incendie

Évacuation sur le stade (à plus de 8 mètres de l'incendie) ou dans la cour pour certaines classes de maternelle. Les exercices de début d'année se sont bien déroulés.

La commission de sécurité réunissant la Mairie, la direction, sous l'égide d'un Commandant Sapeur-Pompier, a validé le fonctionnement de l'établissement lors de sa visite en 2016-2017. Cependant, les bâtiments ne peuvent être mis aux normes actuelles, seule une destruction-reconstruction serait possible pour cette mise aux normes.

Il est rappelé que le bâtiment de l'école est de type Pailleron : en quelques minutes, le bâtiment peut s'écrouler. Il est donc important que les élèves sortent de manière disciplinée le plus rapidement possible.

7. Les évaluations CP et CE1, le projet d'école, la liaison entre maternelle et élémentaire, les projets des classes.

Voici le bilan détaillé pour les deux classes de CP. Ces différents points seront abordés en conseil des Maître de liaison Maternelle-CP.

Les résultats seront transmis aux familles.

Les grands axes pédagogiques du groupe scolaire ont été définis pour le nouveau projet qui a été mis en place pour quatre années **conformément aux programmes**.

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales. Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le nouveau socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines:

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques

les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces nouveaux programmes, souhaités plus simples et plus lisibles, doivent être **plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements**. Leurs objectifs doivent être clairs et définis selon une progression adaptée aux apprentissages des enfants.

<http://www.education.gouv.fr/cid38/presentation-des-programmes-et-des-horaires-a-l-ecole-elementaire.html>

	Axes prioritaires retenus (au maximum 2)	Objectifs	Indicateurs
Parcours "maternelle" (uniquement pour les écoles maternelles)	Harmonisation des pratiques enseignantes en faveur de la cohérence et la progressivité des apprentissages.	Élaboration de programmations et de progressions par cycle Valoriser la démarche/stratégie/m	Création d'un recueil de situations problèmes permettant la mise en place de dispositifs types rallye-math

	Développer l'autonomie et la prise de risque dans les apprentissages.	éthodologie autant que le résultat	Les progressions/programmations communes effectives
Parcours de réussite scolaire (uniquement pour les écoles élémentaires)	Harmonisation des pratiques enseignantes en faveur de l'autonomie des élèves de la cohérence et progressivité des apprentissages. Réfléchir sur le modèle d'inclusion et sur les pratiques de différenciation.	Valoriser la démarche/stratégie/méthodologie autant que le résultat Réfléchir au statut de l'erreur Élaborer des programmations et progressions par cycle Améliorer la politique d'inclusion dans l'école (UPE2A, ULIS) Approfondir les dispositifs et modalités de différenciation	Augmentation du nombre d'élèves capables de se lancer dans l'activité de façon autonome. Nombres d'élèves en capacité de s'auto réguler face à l'activité. Les progressions/programmations établies Nombres de projets tenant compte de l'inclusion Mise en place d'outils de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers
Parcours citoyen	Unifier l'école autour d'un projet écocivique Améliorer les relations école-familles	Mettre en place un parcours élève écocitoyen cohérent Mettre en place l'espace école-parents	Nombre de classes impliquées. Fréquentation de l'espace parents
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Favoriser l'ouverture culturelle	Valorisation du plurilinguisme / de la « pluriculture » de nos élèves Permettre à chaque élève d'avoir fréquenté ou pratiqué les domaines suivants : théâtre, cinéma, arts plastiques, danse.	Circulation du portfolio culturel Diversité et cohérence des sorties culturelles sur le parcours de l'élève. Implication des élèves dans des démarches de création artistique donnant lieu à une valorisation du travail mené

POUR L'ANNÉE EN COURS:

RAPPEL: les élèves d'ULIS participent aux projets et actions de leur classe d'inclusion. La liste ci-dessous pointe, de manière non exhaustive, les différents projets et actions menés sur l'école.

Tous ces évènements ont pour but de dynamiser le projet d'école en se référant aux objectifs établis dans le tableau ci-dessus. Certaines actions sont financièrement soutenues par la Ville de Lyon et l'association des parents d'élèves.

Quelques projets et actions déjà programmées pour 2018/2019

En maternelle:

- Chorale de Noël: 15 décembre

- Venue du Père Noël prévu comme chaque année
- Chorale à l'Espace Citoyen: 8 février
- Sortie de fin d'année ... (Les dates restent à définir.)

En élémentaire:

- **Projet musique** (intervenant VDL, Projets)
- **Projet des écoles fleuries / commun ALAE** (subvention DDEN)
- Ambassadeur du livre (service civique de la ville de LYON) 24 h sur l'élémentaire, l'ALAE et la maternelle.
- Lectures offertes (Liaison Cycle I et cycle II)
- Carnaval
- Projet danse (spectacle)
- Projet École et cinéma
- USEP
- Création d'un abécédaire sur la 1ère G.M
- Rallye lecture des incorruptibles
- Rallye transalpin
- Blog de classe
- Projet sortie des usines lumière
- Projet sur l'art aborigène au Musée Confluence
- Projet danse Maison de la danse
- Classe musée de Jean Macé: l'école d'autrefois
- Projet correspondances avec une classe de l'école Jean Macé (anglais, littérature)
- Projet théâtre
- Projet « ébullisciences » avec Intervenants Ville de Lyon
- Projet sur le plurilinguisme (UPE2A) / Projet de contes à raconter avec un support STOP-MOTION bilingue
- Projet avec une maison de retraite
- Projet sur le thème du sommeil et de l'alimentation avec un pharmacien
- Participation à la pyramide de chaussures à Bellecour et activités Handicap
- Visite de la maison de l'informatique et des mathématiques au cours de l'année

- Projet autour de l’Afrique
- Potentiellement un projet autour du théâtre

Détail par classe en élémentaire :

- CE2 : inscription rallye maths transalpin + rallye lecture + école et cinéma + USEP rencontres sportives
- CE1-CE2 : cinéma + rallye lecture + projet anglais + piscine
- CE1 : sortie usine Lumière + cinéma + médiathèque + sortie Confluence + spectacle Maison de la Danse
- CM1 : rallye maths + cinéma + médiathèque + escalade + initiation programmation informatique
- CM1-CM2 : Ebulliscience + cinéma + USEP + badminton et handball + rallye lecture + création d’un abécédaire sur la 1^{ère} Guerre mondiale
- Maternelle : projet chorale avec préparation spectacle à Noël + soirée chorale le 8/02 + spectacle danse/théâtre salle Genton + intervention bibliobus + sortie médiathèque + sortie accrobranche Yzeron ou ferme en fin d’année
- CP-CE1 : cinéma + piscine + classe musée J.Macé + projet théâtre avec pièce et travail
- CM2 : correspondants avec école J.Macé (littérature, anglais) + cinéma + rallye lecture + Petit déjeuner anglophone
- CP : cinéma + classe musée + spectacle Maison de la Danse + musée Confluence + atelier avec élèves pharmaciens
- CE2-CM1 : action handicap international + USEP : 3 rencontres + cinéma + rallye maths + rallye lecture – projet théâtre

Intervenant musique pour toutes les classes

Pas de spectacle salle Genton mais présentation de la production de chaque classe aux parents prévue

En sport (intervenants vdl): vélo - escalade - patinoire - natation cp et ce1 (et la classe de ce1-ce2)

Pour le bon déroulement de certaines de ces activités, il est essentiel que des parents puissent accompagner les classes (école et cinéma en maternelle, patinoire en élémentaire)

PRIX DÉPARTEMENTAL ET PRIX DÉPARTEMENTAL DU CONCOURS DES ÉCOLES FLEURIES 2018

Pour notre seconde participation au concours des écoles fleuries, l’école maternelle a été primée.

Félicitations à tous les élèves pour le respect des espaces alloués. Félicitations à tous les élèves qui ont participé de manière plus active ...

Merci à Mmes HUMBERT et COULON qui sont venues nous aider activement.

Des élèves tirés au sort (5) se rendront avec les enseignants à la remise des prix qui aura lieu en novembre dans le grand salon de la Préfecture. Ils feront un retour dans toutes les classes de l’école.

Pour 2018-19 le groupe scolaire continue ce travail d’Éducation au développement durable.

8. Le calendrier des actions, des manifestations

Les dates des prochains conseils d'école seront à redéfinir sur un lundi et un jeudi.

Noël: Maternelle (gouter + chorale le 15/12), spectacle à l'espace citoyen le 8/02 (venue d'un chanteur professionnel pris en charge par l'association de parents d'élèves)

Carnaval, spectacle, fête de l'école: À préciser.

Photo de classe: à préciser

9. Les crédits VDL, OCCE, le bilan 2016/2017, le bureau, le budget prévisionnel 2017/2018

Comme chaque année, l'école s'est affiliée à L'Office Central des Coopératives Scolaires. À ce titre une contribution à l'adhésion est demandée aux familles (2 euros par élève) ainsi qu'un fond propre à chaque classe de 6 euros par élève soit 8 euros.

Crédit alloué par l'association des parents d'élèves pour les sorties scolaires à raison de 5€ par élève et 10€ pour les élèves ULIS.

Pour rappel: Le conseil municipal a alloué plus de 20 000 euros de crédits sur l'école (voir tableau ci-dessous).

SUBVENTIONS ET CRÉDITS ALLOUÉS PAR LA VILLE

CODIFICATION N° 804

JOHN KENNEDY

15 RUE JEAN SARRAZIN

69008 LYON

EFFECTIFS DE L'ÉCOLE AU 1ER OCTOBRE 2017: 383

En application de la délibération n° 2016/1823 du Conseil Municipal de Lyon en date du 18 janvier 2016, et au regard des effectifs recensés par le Progiciel Educalyon pour l'année scolaire 2015/2016, les moyens alloués à votre école sont les suivants:

A	LES SUBVENTIONS VERSÉES SUR LE COMPTE DE L'OCCE OU ASSOCIATION DE L'ÉCOLE	2017/2018	2016/2017
	La subvention "Crédit libre»:	1 761,80	
	1 784,80 €		
	La subvention "Initiatives Conseils d'Écoles»:	2871,00€	2
	406,00 € (+1 classe)		
	La subvention " Assurance Contrat d'Établissement»:	582,00	€
	574.40€		
	(remboursement basé sur le cout réel de la quittance dans la limite de 1.50 €/élève)		
	Sous-		
	total.....		5207,30
	€		

B LES CRÉDITS GERES PAR LE SERVICE VIE SCOLAIRE

a) ENVELOPPE, regroupant les crédits suivants:

Crédit Fournitures Scolaires	10670 €
10532€	
Crédit B.C.D	1610 €
1955€	

???	Crédit Educalyon	388 €
	383€	
???	Crédit classes CRI et CLIS	720 €
	720 €	
???	Crédit Consommables Informatiques	1020 €
	1020 €	
TOTAL DE L'ENVELOPPE:		15 519,90 €
b) CREDIT PHOTOCOPIEUR:		915,80 €
TOTAL DES CRÉDITS:		15 323,80 €

TOTAL DES SUBVENTIONS ET CRÉDITS ALLOUÉS 5 207.30 € + 15 519.90€ = 20 727.20 / 20 096,60 €

10. Les locaux, les travaux.

M. Boyer rappelle les plus gros soucis: Problème de fenêtres, de stores, de chaleur excessive...

Madame la DDEN insiste de son côté sur les travaux relevant de points de sécurité notifiés.

Sur l'étude du refinancement et de la reconstruction du groupe scolaire, quelles sont les échéances de visibilité?

Pour l'heure, aucune réponse sur un calendrier. **Cependant Madame la responsable de proximité informe le conseil qu'une étude préliminaire a bien été mise en place.**

Aucun retour officiel n'a pour l'instant été transmis au conseil d'école.

LISTE DES TRAVAUX EN MATERNELLE:

URGENT (déjà signalé):

- Revêtement sol de protection des jeux (sur certaines parties)
- Butte à raser (?)
- Rehausse du portail de la cour (devrait être effectuée cette année)
- Fenêtres (budget alloué – courrier de Madame BRUGNERA du 26 avril 2017)
- Chauffage excessif et souvent défaillant

Moins URGENT ???:

- Stores
- État général du bâtiment.
- État général des salles de classe
- Problématique d'un bâtiment de type « Pailleron »
- Isolation du bâtiment

LISTE TRAVAUX ÉLÉMENTAIRE:

URGENT (déjà signalé):

- STORES dans les classes (**toujours des soucis malgré une intervention globale l'an dernier – en cours**)
- Remplacer les dalles abîmées ou enlevées dans les salles de classes et couloirs
- Interphone à déporter sur le portail et mise en ligne sur l'ALAE et le restaurant scolaire (vote – travaux prévus cette année)
- Cours de récréation: nombreux trous
- Stade: fosse de saut (signalé, mais en attente), trous...

- Fenêtres (budget alloué – courrier de Madame BRUGNERA du 26 avril 2017)
- Chauffage excessif et souvent défaillant

Moins URGENT ???:

- Toiture à refaire
- État général du bâtiment.
- État général des salles de classe
- Problématique d'un bâtiment de type « Pailleron »
- Isolation du bâtiment

Et après tout cela...:

- Des bambous (qui poussent!) pour occulter un peu l'espace entre le parc et la cour de l'école. Mais aussi entre la cour maternelle et la rue.
- Abris à vélos (déjà demandés) – fait en 2017-2018
- La remise en service et l'amélioration des points d'eau pour l'arrosage de la cour et de nos espaces fleuris
- Réparer le récupérateur d'eau de pluie...
- ...

QUESTIONS NON INSCRITES:

Madame la référente de Proximité de la Ville présente le Projet éducatif de territoire (Voir annexe)

Demande des parents élus :

1. État des bâtiments : Reprendre la liste des travaux à mener, en particulier : le changement des dalles de plafond qui ont pris l'eau, les fenêtres, l'interphone...

2. État des cours : trous en primaire, en maternelle les haies supprimées, le portail à rehausser, butte à enlever ...

3. Pas d'ATSEM en maternelle le jeudi chez Amélie et le mardi pour la PS.

⇒ **le problème a été résolu début novembre.**

4. informations données en début d'année pour la PS pas très claires sur la présence pour la cantine, et l'après-midi,

5. classes chargées en primaire surtout avec les nombreux doubles niveaux : affut d'élèves après la rentrée qui auraient dû aller dans d'autres écoles du 8e.

6. anticipation de l'arrivée des enfants qui vont venir loger au printemps prochain dans les nouveaux 180+60 logements en construction sur Paul Santy et Général Frère

7. retour sur la suppression de l'ULIS / connaître les inclusions ULIS dans les classes,

8. premières impressions de la nouvelle équipe d'enseignants en primaire,

9. actions qui seront menées cette année par les équipes d'enseignants,

10. Est-ce possible d'avoir de nouveau un emploi aidé pour seconder le directeur ?

11. Nouveau mode d'entrée en primaire : enfants restant dans le sas et ressortant de l'école, quand est-on en

retard par rapport à la sonnerie et le franchissement de la porte blanche ?

- *le système est perfectible, mais c'est le seul qui répond de manière satisfaisante au nouveau système d'accueil dans les classes. L'arrivée d'un emploi de service civique sur l'école permettrait d'améliorer cet accueil.*

12. Absence d'un enfant : est-ce que l'école appelle les parents si l'école n'a pas été prévenue ?

- **sans aide administrative, le système est complexe à mettre en place. L'arrivée d'un emploi de service civique sur l'école permettrait d'améliorer cet accueil.**

13. prochaines actions des parents d'élèves :

- pré-ventes pour les calendriers de l'avent (date limite 20/11)
- vente d'objets lumineux pour le 8 décembre
- vente de gâteaux : date à fixer

~~14. reconduction des 5 euros par élèves donnés par la caisse des parents d'élèves pour des sorties...~~

Relevé de décisions

Le règlement intérieur est amendé suite à la modification du règlement départemental sur le téléphone portable à l'école: Loi n°2018-698 disposition de l'article L511-15 du code de l'Éducation.

"L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école (maternelle et élémentaire) et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte. Toute élève en faisant usage se verra confisquer son équipement. Les parents en seront informés par le directeur qui établira avec eux les modalités pour récupérer ledit équipement"

Mis au vote, l'amendement ci-dessus et le règlement intérieur sont acceptés à l'unanimité des votants.

Lyon le 6/11/2018

Rédigé par le président du conseil d'après les notes du secrétaire de séance

Président de séance : directeur/rice	Secrétaire de séance
Mr BOYER GROUPE SCOLAIRE JOHN KENNEDY 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon 04 78 74 10 74 	Mme KANIA Présidente de l'association des parents d'élèves élus  Mr BOEKING-DIT-SYDENHAM Enseignant